

**Délégation d'attributions au Maire  
Compte-rendu des décisions prises**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 38*

*Nombre de présents : 30*

*Nombre de votants : 35*

**LE QUATRE SEPTEMBRE DEUX MILLE SIX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°18), M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO, M. GIESE.

**Absents et excusés** : Mme BELLENGER (à partir de la question n°19), M. MARTINE, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme SAINT-PAUL, Mme BABER, M. ANCELOT, M. JACQUELINE, M. PARIS.

**Pouvoirs** ont été donnés par Mme BELLENGER à M. VERGNORY (à partir de la question n°19), M. MARTINE à M. LEVEAU, Mme SAINT-PAUL à Mme HUCHET, Mme BABER à M. LECUYER, M. JACQUELINE à Mme GAILLARD, M. PARIS à Mme COTTARD.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

Conformément à l'article L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire, invite le Conseil Municipal à prendre connaissance des décisions qui ont été prises, depuis le 20 juillet dernier en vertu de la délégation accordée au Maire et à certains adjoints par délibérations du 14 novembre 2002 et du 27 mai 2004 :

- ↳ Modification de la régie de recettes – Dieppe Ville d'Art et d'Histoire – augmentation du fonds de caisse qui passe de 70 à 110 €
- ↳ Concert en plein air du mercredi 19 juillet 2006 quai Henri IV – contrat avec le « groupe Hommage à Nougaro » - coût de la prestation : 776 €nets
- ↳ Show de variétés en plein air du samedi 12 août 2006 pelouses de la plage – contrat avec l'orchestre « les Andrews » - coût de la prestation : 4 600 €TTC
- ↳ Sortie annuelle des personnes âgées - promenade panoramique programmée le mercredi 6 septembre le long de la côte d'Albâtre et de la côte fleurie - Coût : 39 €TTC par personne
- ↳ Transports liés aux activités scolaires 2006 – 2007 – titulaire du marché : Compagnie Normande d'Autobus – marché à bons de commande : minimum : 20 000 € HT – maximum : 42 000 €HT
- ↳ Occupation d'une parcelle de 800 m<sup>2</sup> sur la plage pour l'activité de jeux de plage – Versement d'une redevance annuelle pour occupation du domaine public maritime : 1 200 €
- ↳ Location d'une bouteille d'acétylène pour le CTM – renouvellement de la convention avec la société Air Liquide – coût pour 5 années : 294 €TTC
- ↳ Connexion de l'ensemble des établissements scolaires au réseau régional SYRHANO par la mise en place de liaisons radio - titulaire du marché : PC Thelle – coût global : 67 156,80 €HT- coût de la maintenance après période de garantie évaluée à 4 200 €HT
- ↳ Convention d'occupation précaire, à titre gratuit, passée avec M. et Mme Marc Cerisier pour un terrain cavée de Thibermont à Martin Eglise cadastré section AC n° 143
- ↳ Concert de variétés mercredi 23 août 2006 - quai Henri IV – contrat avec l'association « Artistes promotion » - coût de la prestation : 650 €nets
- ↳ Concert de plein air quai Henri IV mercredi 16 août 2006 – contrat avec le « groupe Fougagnac » - coût de la prestation : 943,11 €nets
- ↳ Convention d'occupation temporaire, du 2 au 13 août 2006, à titre gratuit, entre la ville de Dieppe, le Sydempad et l'association « Acadécuires », pour la mise à disposition de locaux à l'école nationale de musique et de danse dans le cadre de la tenue de la 1<sup>ère</sup> Académie des cuivres en Haute Normandie
- ↳ Décision rectificative concernant les dates des prestations dispensées par l'association « à travers contes » à la RPA Marcel Paul - du 5 juillet au 6 septembre 2006 – coût : 1 400 € TTC

- ↪ Contrat de maintenance Autodesk souscription et logiciels Autocad Map - titulaire du marché : société Géomédia – coût annuel : 4 540,26 €TTC
- ↪ Convention de formation pour un agent de la ville concernant une action intitulée « rédiger un règlement de cimetière » passée avec MB Formation coût de la prestation : 1 076,40 € TTC
- ↪ Convention d'occupation précaire, à titre gratuit, passée avec l'association « Informations Solidarité Réfugiés » - avenant pour la mise à disposition de 3 appartements situés au 3<sup>e</sup> étage 24, rue des Maillots (type III, type II - studio).
- ↪ Tarification des restaurants scolaires – année 2006 – 2007 – augmentation sur la base de l'inflation, soit 1,9 %
- ↪ Location-maintenance d'un photocopieur au service état civil – Transfert pour la partie locative à la société OCE Finances France
- ↪ Contrat de maintenance de l'installation de sécurité anti intrusion du château musée – titulaire du marché : société Initial Delta Sécurité – coût annuel : 908,96 €TTC
- ↪ Opération de restructuration urbaine - convention d'occupation temporaire passée avec M. Jean-Luc Girot pour la mise à disposition d'un appartement 14, rue Duquesne, pendant les travaux de réhabilitation de son appartement, pour une durée minimum de 6 mois – participation mensuelle de 30 € (le montant de l'allocation logement étant versé directement par la CAF)
- ↪ Opération de restructuration urbaine - convention d'occupation temporaire passée avec M. Jacky Dijon pour la mise à disposition d'un appartement 14, rue Duquesne, pendant les travaux de réhabilitation de son appartement, pour une durée minimum de 6 mois – participation mensuelle de 30 € (le montant de l'allocation logement étant versé directement par la CAF)
- ↪ Contentieux affaire Morival (disparition de fosses mobiles - tinettes) - Phase d'appel - – Prise en charge des frais et honoraires d'avocat et avoué
- ↪ Contentieux - désordres à la charpente de la salle de spectacles de Dieppe Scène Nationale - Prise en charge des frais d'huissier de justice
- ↪ Consultations juridiques diverses – année 2005 – frais et honoraires d'avocat : 1 735 € TTC
- ↪ Consultations juridiques diverses – année 2006 – 1<sup>er</sup> semestre – frais et honoraires d'avocat : 1 256 €TTC
- ↪ Modification de la régie d'avances des services administratifs municipaux qui passe à 6 000 €

- ↳ Attribution d'un logement de fonction enseignant de type IV à l'école Langevin, rue A. Lamotte, à Neuville à Mme Isabelle Glatigny, professeur des écoles – montant du loyer : 360 €
- ↳ Manifestation au centre culturel Jean Renoir « L'Ina présente les 24 heures de la télé » - du samedi 30 septembre au dimanche 1<sup>er</sup> octobre 2006- Contrat passé avec l'Institut National de l'audiovisuel
- ↳ Concert en plein air mercredi 16 août 2006, quai Henri IV - groupe « Texas Line » - Coût de la prestation : 306 €nets
- ↳ Conversion et intégration de données dans la base du logiciel Micromusée – titulaire du marché : société Mobydoc – coût : 3 588 €TTC
- ↳ Formation Autodesk Map – niveau perfectionnement et Géomap Gis dispensée par la société Géomap pour 7 agents – coût : 3 270 €TTC
- ↳ Banquets destinés aux personnes âgées – titulaire du marché : Varet traiteur – menu fixé à 19 €TTC
- ↳ Cession gratuite de 50 anciennes cabines de plage aux employés municipaux – Attribution par tirage au sort
- ↳ Hébergement du site web de la mairie – avenant n° 2 – renouvellement du marché pour la période du 3 novembre 2006 au 2 novembre 2007 avec la société Net Business– coût annuel : 1 363,44 €TTC
- ↳ Fourniture et mise en œuvre d'une interface prélèvement automatique pour le logiciel Concerto petite enfance – titulaire du marché : société Arpège – coût de la prestation : 4 311,58 €TTC
- ↳ Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre d'une procédure de Délégation de Service Public en vue de l'exploitation d'une piscine avec espace de remise en forme en eau de mer et d'un restaurant – avenant n° 1 - Acceptation du paiement des interventions auprès de la SCET au fur et à mesure des phases effectivement réalisées
- ↳ Contrat de maintenance pour l'entretien des systèmes de sécurité centre Jean Renoir – Château musée – centre aéré de Puy – Hôtel de ville – titulaire du marché : société Siemens – Coût annuel : 6 284 €HT
- ↳ Convention d'occupation partielle, à titre gratuit, passé entre la ville de Dieppe, le Sydempad et l'association « Dieppe accueil des villes françaises » pour la mise à disposition d'une salle dans les locaux occupés par l'école nationale de musique et de danse

- ↳ Fourniture et exploitation d'accès internet haut débit et de services associés pour les sites non reliés informatiquement au réseau municipal – titulaire du marché : société France Telecom - coût annuel : 1 849,20 €HT
- ↳ Convention d'occupation partielle, à titre gratuit, passé entre la ville de Dieppe, le Sydempad et l'Ensemble vocal de Dieppe pour la mise à disposition de deux salles dans les locaux occupés par l'école nationale de musique et de danse

**Le Conseil Municipal prend acte.**

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 4 septembre 2006**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
En l'absence de Claude Martin,  
Sous Préfet, Directeur général des services  
de la ville de Dieppe  
Thérèse Charrieau,  
Directrice Générale Adjointe**

**Affectation des dépenses imprévues – Compte rendu de l'emploi du crédit**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 38*

*Nombre de présents : 30*

*Nombre de votants : 35*

**LE QUATRE SEPTEMBRE DEUX MILLE SIX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°18), M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO, M. GIESE.

**Absents et excusés** : Mme BELLENGER (à partir de la question n°19), M. MARTINE, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme SAINT-PAUL, Mme BABER, M. ANCELOT, M. JACQUELINE, M. PARIS.

**Pouvoirs** ont été donnés par Mme BELLENGER à M. VERGNORY (à partir de la question n°19), M. MARTINE à M. LEVEAU, Mme SAINT-PAUL à Mme HUCHET, Mme BABER à M. LECUYER, M. JACQUELINE à Mme GAILLARD, M. PARIS à Mme COTTARD.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire, expose que conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement des articles L 2322 – 1 et 2322 – 2, le Maire doit rendre compte au Conseil Municipal de l'emploi du crédit porté au budget de la Ville pour dépenses imprévues (compte 022).

Le Conseil Municipal est donc invité à prendre acte qu'en vertu de l'arrêté municipal numéro 255 en date du 10 juillet dernier annexé au présent rapport, le crédit « dépenses imprévues » a été utilisé à hauteur de 30 000 € afin d'abonder le compte 6748 « autres subventions exceptionnelles ».

Ce virement a été effectué afin de pouvoir procéder, dans les meilleurs délais, au versement de la participation financière de la Ville de Dieppe au plan social mis en place pour le personnel du Port de Dieppe et ce, conformément à la délibération adoptée par le Conseil Municipal lors de la séance du 18 mai dernier.

Cette aide exceptionnelle aux Dockers professionnels du Port de Dieppe a été versée auprès de la Caisse Nationale des Ouvriers Dockers (CAINOGOD).

**Le Conseil Municipal prend acte.**

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 4 septembre 2006**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
En l'absence de Claude Martin,  
Sous Préfet, Directeur général des services  
de la ville de Dieppe  
Thérèse Charrieau,  
Directrice Générale Adjointe**

**Déplacement au Cameroun du 25 septembre au 1<sup>er</sup> octobre 2006**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 38*

*Nombre de présents : 30*

*Nombre de votants : 35*

**LE QUATRE SEPTEMBRE DEUX MILLE SIX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°18), M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO, M. GIESE.

**Absents et excusés** : Mme BELLENGER (à partir de la question n°19), M. MARTINE, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme SAINT-PAUL, Mme BABER, M. ANCELOT, M. JACQUELINE, M. PARIS.

**Pouvoirs** ont été donnés par Mme BELLENGER à M. VERGNORY (à partir de la question n°19), M. MARTINE à M. LEVEAU, Mme SAINT-PAUL à Mme HUCHET, Mme BABER à M. LECUYER, M. JACQUELINE à Mme GAILLARD, M. PARIS à Mme COTTARD.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...



Monsieur Maurice LEMASSON, Adjoint au Maire, expose que les récentes évolutions très favorables concernant la probable reprise du trafic fruitier entre le Cameroun et le port de Dieppe amènent la ville de Dieppe à effectuer un nouveau déplacement à Douala et Yaoundé, en vue de permettre la réalisation d'accords commerciaux entre les exportateurs camerounais et le port de Dieppe.

A cette fin, la commune d'arrondissement de Douala II et la ville de Dieppe, à la demande de M. le Ministre du Commerce Camerounais, ont décidé d'organiser un séminaire bilatéral qui aura lieu le jeudi 28 Septembre 2006 à Yaoundé.

La délégation, conduite par M. Edouard LEVEAU et composée de cinq personnes, se rendra au Cameroun du 25 septembre au 1<sup>er</sup> octobre 2006.

Compte tenu de l'intérêt économique que représente ce déplacement pour la ville de Dieppe, il est demandé au Conseil Municipal :

1°) d'autoriser ce déplacement,

2°) d'autoriser la prise en charge des frais de déplacement, d'hébergement et de restauration, des frais de séminaire (partiellement pris en charge par la commune d'arrondissement de Douala II au titre de la coopération) et des frais connexes,

3°) d'autoriser M. le Député-Maire à solliciter les subventions existantes pour ce type de déplacement.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 4 septembre 2006**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
En l'absence de Claude Martin,  
Sous Préfet, Directeur général des services  
de la ville de Dieppe  
Thérèse Charrieau,  
Directrice Générale Adjointe**

**Installation d'un nouveau conseiller municipal  
Monsieur Alain GIESE – Communication**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 38*

*Nombre de présents : 30*

*Nombre de votants : 35*

**LE QUATRE SEPTEMBRE DEUX MILLE SIX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°18), M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO, M. GIESE.

**Absents et excusés** : Mme BELLENGER (à partir de la question n°19), M. MARTINE, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme SAINT-PAUL, Mme BABER, M. ANCELOT, M. JACQUELINE, M. PARIS.

**Pouvoirs** ont été donnés par Mme BELLENGER à M. VERGNORY (à partir de la question n°19), M. MARTINE à M. LEVEAU, Mme SAINT-PAUL à Mme HUCHET, Mme BABER à M. LECUYER, M. JACQUELINE à Mme GAILLARD, M. PARIS à Mme COTTARD.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire, expose que conformément aux dispositions de l'article L 270 du Code Electoral, Monsieur Alain GIESE exerce désormais les fonctions de Conseiller Municipal en remplacement de Madame Christine GALLAIS, qui a démissionné de ses fonctions.

L'installation de ce nouveau Conseiller Municipal a été constatée par procès-verbal en date du 18 août 2006.

Le Conseil Municipal est invité à prendre acte de cette installation.

**Le Conseil Municipal prend acte.**

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 4 septembre 2006**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
En l'absence de Claude Martin,  
Sous Préfet, Directeur général des services  
de la ville de Dieppe  
Thérèse Charrieau,  
Directrice Générale Adjointe**

**Attribution de subvention – Salon gastronomique dieppois**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 38*

*Nombre de présents : 30*

*Nombre de votants : 35*

**LE QUATRE SEPTEMBRE DEUX MILLE SIX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°18), M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO, M. GIESE.

**Absents et excusés** : Mme BELLENGER (à partir de la question n°19), M. MARTINE, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme SAINT-PAUL, Mme BABER, M. ANCELOT, M. JACQUELINE, M. PARIS.

**Pouvoirs** ont été donnés par Mme BELLENGER à M. VERGNORY (à partir de la question n°19), M. MARTINE à M. LEVEAU, Mme SAINT-PAUL à Mme HUCHET, Mme BABER à M. LECUYER, M. JACQUELINE à Mme GAILLARD, M. PARIS à Mme COTTARD.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

Madame Yvette SANNIER, Adjointe au Maire, expose que les 7 et 8 octobre 2006, Dieppe accueillera sur les pelouses de la plage un Salon gastronomique organisé par l'association « Salon gastronomique dieppois ».

Cette exposition ouverte au public mettra en valeur les métiers de bouche, tels que la pâtisserie, la boulangerie, la charcuterie ou la boucherie. Elle accueillera également un concours sur le thème de la Normandie destiné à récompenser les meilleurs artisans dans leur spécialité.

Afin de montrer le soutien de la Ville de Dieppe à cette manifestation, et suite à la demande de l'association, il est proposé au Conseil Municipal d'accorder une subvention de 10 000 € pour couvrir une partie des frais d'organisation, dont le budget est évalué à 98 000 €

La dépense sera imputée sur les crédits – 025 6574 3332 – et le paiement interviendra au vu des justificatifs dûment produits par l'association.

Il est également proposé d'autoriser M. le Député-Maire à signer la convention à intervenir avec l'association.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 4 septembre 2006**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
En l'absence de Claude Martin,  
Sous Préfet, Directeur général des services  
de la ville de Dieppe  
Thérèse Charrieau,  
Directrice Générale Adjointe**

**Attribution de subvention – Chœur Saint Rémy**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 38*

*Nombre de présents : 30*

*Nombre de votants : 35*

**LE QUATRE SEPTEMBRE DEUX MILLE SIX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°18), M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO, M. GIESE.

**Absents et excusés** : Mme BELLENGER (à partir de la question n°19), M. MARTINE, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme SAINT-PAUL, Mme BABER, M. ANCELOT, M. JACQUELINE, M. PARIS.

**Pouvoirs** ont été donnés par Mme BELLENGER à M. VERGNORY (à partir de la question n°19), M. MARTINE à M. LEVEAU, Mme SAINT-PAUL à Mme HUCHET, Mme BABER à M. LECUYER, M. JACQUELINE à Mme GAILLARD, M. PARIS à Mme COTTARD.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

Madame Yvette SANNIER, Adjointe au Maire, expose que le 29 septembre 2006, l'association Chœur Saint Rémy donnera un concert de chant sacré dans l'église Saint Rémy de Dieppe. A cette occasion, l'orchestre polonais Ostinato, regroupant une cinquantaine de jeunes musiciens, appuiera sa prestation.

Cette unique représentation, ouverte au public, est l'occasion d'offrir une prestation exceptionnelle à Dieppe et de tisser des liens avec un autre pays européen.

Afin de montrer le soutien de la Ville de Dieppe à cette manifestation, et suite à la demande de l'association, il est proposé au Conseil Municipal d'accorder une subvention de 1 000 € pour couvrir une partie des frais d'organisation, dont le budget est évalué à 3 000 €

La dépense sera imputée sur les crédits – 025 6574 33305 – et le paiement interviendra au vu des justificatifs dûment produits par l'association.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 4 septembre 2006**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
En l'absence de Claude Martin,  
Sous Préfet, Directeur général des services  
de la ville de Dieppe  
Thérèse Charrieau,  
Directrice Générale Adjointe**

**Prise en charge des frais de déplacement d'élus municipaux à  
Newhaven – Commémoration du raid anglo-canadien du 19 août 1942**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 38*

*Nombre de présents : 30*

*Nombre de votants : 35*

**LE QUATRE SEPTEMBRE DEUX MILLE SIX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°18), M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO, M. GIESE.

**Absents et excusés** : Mme BELLENGER (à partir de la question n°19), M. MARTINE, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme SAINT-PAUL, Mme BABER, M. ANCELOT, M. JACQUELINE, M. PARIS.

**Pouvoirs** ont été donnés par Mme BELLENGER à M. VERGNORY (à partir de la question n°19), M. MARTINE à M. LEVEAU, Mme SAINT-PAUL à Mme HUCHET, Mme BABER à M. LECUYER, M. JACQUELINE à Mme GAILLARD, M. PARIS à Mme COTTARD.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...



Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, expose que dans le cadre des cérémonies officielles commémorant le raid anglo-canadien du 19 août 1942, une délégation de la Ville de Dieppe, emmenée par M. Roger Prévost, s'est rendue à Newhaven (Grande Bretagne) le 13 août 2006, afin de représenter la Ville de Dieppe lors des différentes manifestations.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accepter la prise en charge par la Ville de Dieppe des frais de déplacement correspondants, pour une somme de 231,55 €, auxquels il faudra ajouter les billets Transmanche.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 4 septembre 2006**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
En l'absence de Claude Martin,  
Sous Préfet, Directeur général des services  
de la ville de Dieppe  
Thérèse Charrieau,  
Directrice Générale Adjointe**

**Travaux d'entretien, réparation, rénovations et aménagement de voirie  
Marché n°04.358 – Avenant n°2**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 38*

*Nombre de présents : 30*

*Nombre de votants : 35*

**LE QUATRE SEPTEMBRE DEUX MILLE SIX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°18), M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO, M. GIESE.

**Absents et excusés** : Mme BELLENGER (à partir de la question n°19), M. MARTINE, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme SAINT-PAUL, Mme BABER, M. ANCELOT, M. JACQUELINE, M. PARIS.

**Pouvoirs** ont été donnés par Mme BELLENGER à M. VERGNORY (à partir de la question n°19), M. MARTINE à M. LEVEAU, Mme SAINT-PAUL à Mme HUCHET, Mme BABER à M. LECUYER, M. JACQUELINE à Mme GAILLARD, M. PARIS à Mme COTTARD.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, expose que par délibération du Conseil Municipal en date du 9 septembre 2004, la Ville de Dieppe a confié à l'entreprise Eurovia le marché de travaux d'entretien, réparations, rénovations et aménagement de voirie sur le territoire de la Ville de Dieppe.

Pour ce marché à bons de commande, les montants minimum et maximum sont respectivement fixés à 625 000 €HT et 2 500 000 €HT.

D'une durée initiale de 12 mois, ce marché est renouvelable trois fois par reconduction expresse.

La seconde période de ce marché arrivant à terme le 12 octobre 2006, il convient de le renouveler conformément aux dispositions du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP).

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Député-Maire à signer un avenant n° 2 avec l'entreprise Eurovia portant renouvellement du marché n° 04.358 dans les mêmes conditions de minimum et maximum.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 4 septembre 2006**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
En l'absence de Claude Martin,  
Sous Préfet, Directeur général des services  
de la ville de Dieppe  
Thérèse Charrieau,  
Directrice Générale Adjointe**

**Mise aux normes de l'UIOM – Marché n°05.176 (A.M.O)  
Marché n°05.285 (INOVA)**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 38*

*Nombre de présents : 30*

*Nombre de votants : 35*

**LE QUATRE SEPTEMBRE DEUX MILLE SIX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°18), M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO, M. GIESE.

**Absents et excusés** : Mme BELLENGER (à partir de la question n°19), M. MARTINE, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme SAINT-PAUL, Mme BABER, M. ANCELOT, M. JACQUELINE, M. PARIS.

**Pouvoirs** ont été donnés par Mme BELLENGER à M. VERGNORY (à partir de la question n°19), M. MARTINE à M. LEVEAU, Mme SAINT-PAUL à Mme HUCHET, Mme BABER à M. LECUYER, M. JACQUELINE à Mme GAILLARD, M. PARIS à Mme COTTARD.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Maurice LEMASSON, Adjoint au Maire, expose que pour se conformer aux prescriptions ministérielles du 20 septembre 2002 contenues dans l'arrêté préfectoral en date du 23 mars 2005, la Ville de Dieppe a lancé un marché de travaux pour la mise en conformité de l'UIOM au 28 décembre 2005 (délibération du 28 juillet 2005) décomposé en 5 lots :

- lot 1 : VRD – Société Eurovia
- lot 2 : Process – Société Inova
- lot 3 : Protection incendie – Société Smatis
- lot 4 : Portique de détection de la radioactivité – Société Saphymo
- lot 5 : Brûleur d'appoint – Société Saacke

Le suivi de la réalisation des travaux a été effectué conjointement par la Ville de Dieppe et le Cabinet BBJ Environnement. Un avenant n° 1 a été conclu avec ce cabinet (commission d'appel d'offres en date du 14 avril 2006 et conseil municipal en date du 18 mai 2006).

Le Conseil Municipal en date du 18 mai dernier a accepté une fin de travaux pour la phase n° 2 (réfection des fours) vers le 15 mai 2006 en sachant que la phase n° 1 relative à la conformité des deux lignes d'incinération s'est bien terminée le 28 décembre 2005.

Cette seconde phase de travaux a été réceptionnée avec réserves dans la deuxième quinzaine de mai, réserves levées avant fin mai 2006 à l'exception de celle relative aux analyseurs de fumées. En effet, au-delà des travaux relatifs aux analyseurs effectués dans les délais impartis, une série d'essais normalisée de type « QAL 2 » a dû être effectuée pour vérifier et valider le bon fonctionnement des analyseurs quel que soit le régime de fonctionnement de l'incinérateur.

Ces essais ont, bien sûr, été réalisés après la fin des travaux et le rapport attestant de la conformité de ces résultats a été remis à la Ville de Dieppe le 31 juillet 2006.

Il est proposé au Conseil Municipal de ne pas appliquer de pénalités de retard à l'encontre, d'une part, du Cabinet BBJ Environnement qui a suivi la mise aux normes quotidiennement sans interruption et d'autre part, de la société Inova du fait que les travaux ont été réceptionnés fin mai avec une réception définitive après obtention par la Ville de Dieppe fin juillet du rapport attestant de la conformité des résultats sur les analyseurs de fumée.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 4 septembre 2006**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
En l'absence de Claude Martin,  
Sous Préfet, Directeur général des services  
de la ville de Dieppe  
Thérèse Charrieau,  
Directrice Générale Adjointe**

**Adhésion à l'association SYRHANO**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 38*

*Nombre de présents : 30*

*Nombre de votants : 35*

**LE QUATRE SEPTEMBRE DEUX MILLE SIX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°18), M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO, M. GIESE.

**Absents et excusés** : Mme BELLENGER (à partir de la question n°19), M. MARTINE, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme SAINT-PAUL, Mme BABER, M. ANCELOT, M. JACQUELINE, M. PARIS.

**Pouvoirs** ont été donnés par Mme BELLENGER à M. VERGNORY (à partir de la question n°19), M. MARTINE à M. LEVEAU, Mme SAINT-PAUL à Mme HUCHET, Mme BABER à M. LECUYER, M. JACQUELINE à Mme GAILLARD, M. PARIS à Mme COTTARD.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, expose que comme présenté au Conseil Municipal du 29 juin 2006, la ville de Dieppe a sollicité le CRIHAN (Centre Régional Informatique de Haute Normandie) pour la connexion de l'ensemble des établissements scolaires de Dieppe et Neuville-lès-Dieppe au réseau régional SYRHANO. Projet en cours de réalisation.

En retour, Le CRIHAN a demandé à la ville d'adhérer à l'association des utilisateurs du réseau SYRHANO. Comme le précisent les statuts annexés, cette association a pour vocation :

- de favoriser la mise en œuvre des services et applications liés aux nouvelles technologies de l'information,
- de renforcer le potentiel de recherche des laboratoires de la région,
- de participer au développement de la communication entre les différents partenaires scientifiques et économiques de Haute-Normandie.

Dans ce but, l'association s'est fixé pour objet le développement et l'utilisation d'un réseau informatique régional raccordé à RENATER, Réseau National pour la Technologie, l'Enseignement et la Recherche.

L'adhésion à l'association est soumise au versement d'une cotisation annuelle, dont le montant est fixé par l'Assemblée Générale Ordinaire. A titre indicatif, le montant de cette cotisation pour l'année 2006 a été fixé à 15 €

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser l'adhésion de la collectivité à l'association SYRHANO.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 4 septembre 2006**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
En l'absence de Claude Martin,  
Sous Préfet, Directeur général des services  
de la ville de Dieppe  
Thérèse Charrieau,  
Directrice Générale Adjointe**

**Convention pour l'installation de dispositifs LASER sur les immeubles  
de l'Hôpital**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 38*

*Nombre de présents : 30*

*Nombre de votants : 35*

**LE QUATRE SEPTEMBRE DEUX MILLE SIX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°18), M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO, M. GIESE.

**Absents et excusés** : Mme BELLENGER (à partir de la question n°19), M. MARTINE, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme SAINT-PAUL, Mme BABER, M. ANCELOT, M. JACQUELINE, M. PARIS.

**Pouvoirs** ont été donnés par Mme BELLENGER à M. VERGNORY (à partir de la question n°19), M. MARTINE à M. LEVEAU, Mme SAINT-PAUL à Mme HUCHET, Mme BABER à M. LECUYER, M. JACQUELINE à Mme GAILLARD, M. PARIS à Mme COTTARD.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...



Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, expose que dans le cadre du projet de connexion de l'ensemble des établissements scolaires de Dieppe et Neuville-lès-Dieppe au réseau régional SYRHANO (réseau régional des technologies de l'information), le CRIHAN (Centre Régional Informatique de Haute Normandie) a informé les services de la ville de Dieppe de sa décision d'installer le point d'accès au réseau SYRHANO dans les locaux de l'Hôpital de Dieppe.

Le lien entre l'Hôtel de Ville et l'Hôpital sera assuré par un lien Laser. Ce lien sera installé et maintenu par les agents de la Ville de Dieppe.

La mise en œuvre de cette liaison nécessite l'installation d'un canon LASER sur le toit d'un bâtiment de l'Hôpital.

L'objet de la convention annexée est la mise à disposition de la ville de Dieppe par le propriétaire sur les immeubles concernés et dans leurs enceintes :

- des surfaces nécessaires à la mise en place des installations de radiocommunications envisagées, raccordées électriquement sur le comptage existant,
- des emplacements nécessaires au passage des câbles reliant les équipements techniques précités au point d'accès fournis par le CRIHAN.

Cette mise à disposition serait effectuée à titre gracieux.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer cette convention avec le Centre Hospitalier de Dieppe afin d'installer les équipements nécessaires.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 4 septembre 2006**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
En l'absence de Claude Martin,  
Sous Préfet, Directeur général des services  
de la ville de Dieppe  
Thérèse Charrieau,  
Directrice Générale Adjointe**

**Château Musée de Dieppe – Acquisition d’une affiche  
« Bains de mer de Dieppe »**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 38*

*Nombre de présents : 30*

*Nombre de votants : 35*

**LE QUATRE SEPTEMBRE DEUX MILLE SIX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°18), M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO, M. GIESE.

**Absents et excusés** : Mme BELLENGER (à partir de la question n°19), M. MARTINE, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme SAINT-PAUL, Mme BABER, M. ANCELOT, M. JACQUELINE, M. PARIS.

**Pouvoirs** ont été donnés par Mme BELLENGER à M. VERGNORY (à partir de la question n°19), M. MARTINE à M. LEVEAU, Mme SAINT-PAUL à Mme HUCHET, Mme BABER à M. LECUYER, M. JACQUELINE à Mme GAILLARD, M. PARIS à Mme COTTARD.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

Madame Annie OUVRY, Adjointe au Maire, expose que la Ville de Dieppe a fait procéder à l'acquisition, par préemption, d'une affiche « *Bains de Mer de Dieppe Nouvel Etablisnt Hydrothérapique (n°32)* » pour un coût total avec frais de 726 €

Compte tenu de l'intérêt que représente l'acquisition de cette oeuvre exceptionnelle pour l'enrichissement des collections du Château Musée, il est demandé au Conseil Municipal :

1°) de confirmer cette acquisition, sous réserve de l'accord de la Commission Scientifique Interrégionale des Musées de France,

2°) d'affecter cette acquisition aux collections du Château Musée de Dieppe.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 4 septembre 2006**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
En l'absence de Claude Martin,  
Sous Préfet, Directeur général des services  
de la ville de Dieppe  
Thérèse Charrieau,  
Directrice Générale Adjointe**

**Dieppe Ville d'Art et d'Histoire – Actions 2006 – Demande de subventions auprès de la DRAC de Haute-Normandie**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 38*

*Nombre de présents : 30*

*Nombre de votants : 35*

**LE QUATRE SEPTEMBRE DEUX MILLE SIX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°18), M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO, M. GIESE.

**Absents et excusés** : Mme BELLENGER (à partir de la question n°19), M. MARTINE, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme SAINT-PAUL, Mme BABER, M. ANCELOT, M. JACQUELINE, M. PARIS.

**Pouvoirs** ont été donnés par Mme BELLENGER à M. VERGNORY (à partir de la question n°19), M. MARTINE à M. LEVEAU, Mme SAINT-PAUL à Mme HUCHET, Mme BABER à M. LECUYER, M. JACQUELINE à Mme GAILLARD, M. PARIS à Mme COTTARD.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

Madame Annie OUVRY, Adjointe au Maire, expose que par courrier en date du 11 mai 2006, la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Haute-Normandie a décidé d'attribuer à la Ville de Dieppe une subvention de 10 000 € afin d'assurer les actions portées par le service Dieppe Ville d'Art et d'Histoire au titre de l'année 2006, ainsi que 1 000 € pour la formation des guides conférenciers.

Dans ce cadre, une première demande de subventions, votée lors du conseil municipal du 29 juin 2006, a été faite auprès de la DRAC. Le coût total de ces actions a été estimé à 18 422 € TTC et la part de la DRAC à 8 386 €

A ce titre, il est proposé que deux nouvelles actions entrent dans le cadre de cette subvention :

- œ flyers de présentation et de promotion des audioguides, en français et en anglais  
coût estimé : 800 € TTC
- œ plans du circuit audioguidé en français et en anglais :  
coût estimé : 1 000 € TTC

Le coût total de ces actions est estimé à 1 800 € TTC.

- Part Drac : 1 440 € (80 %)
- Part Ville de Dieppe : 360 € (20%)

Il est par conséquent demandé au Conseil Municipal :

1°) de valider l'ensemble de ces actions,

2°) de solliciter pour le financement de celles-ci, l'attribution des subventions DRAC,

3°) d'autoriser M. le Député Maire ou l'Adjoint délégué à signer les documents correspondants.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 4 septembre 2006**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
En l'absence de Claude Martin,  
Sous Préfet, Directeur général des services  
de la ville de Dieppe  
Thérèse Charrieau,  
Directrice Générale Adjointe**

**Dieppe Ville d'Art et d'Histoire/Château Musée – Tarifs préférentiels  
dans le cadre de l'opération « Bon week-end à la mer »**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 38*

*Nombre de présents : 30*

*Nombre de votants : 35*

**LE QUATRE SEPTEMBRE DEUX MILLE SIX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°18), M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO, M. GIESE.

**Absents et excusés** : Mme BELLENGER (à partir de la question n°19), M. MARTINE, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme SAINT-PAUL, Mme BABER, M. ANCELOT, M. JACQUELINE, M. PARIS.

**Pouvoirs** ont été donnés par Mme BELLENGER à M. VERGNORY (à partir de la question n°19), M. MARTINE à M. LEVEAU, Mme SAINT-PAUL à Mme HUCHET, Mme BABER à M. LECUYER, M. JACQUELINE à Mme GAILLARD, M. PARIS à Mme COTTARD.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

Madame Annie OUVRY, Adjointe au Maire, expose que l'opération « Bon week-end à la mer » a lieu tous les ans, du mois de novembre au mois de mars. Ce dispositif vise à attirer le public à Dieppe durant une période plutôt creuse d'un point de vue touristique et pour plus d'une nuit. Ainsi, les hôteliers participant à cette opération offrent, pour une nuit achetée, la seconde à moitié prix.

En outre, afin de rendre ces séjours à Dieppe plus attractifs, des offres promotionnelles culturelles, sportives et ludiques viennent compléter le dispositif.

A ce titre, il est proposé que le Château-Musée et Dieppe Ville d'Art et d'Histoire y participent, offrant un tarif préférentiel aux personnes séjournant à Dieppe dans le cadre de l'opération « Bon week-end à la mer », de novembre 2006 à mars 2007.

Les tarifs préférentiels sont les suivants :

Château-Musée

- 1<sup>ère</sup> personne : plein tarif
- 2<sup>ème</sup> personne (accompagnant) : demi-tarif
- 3<sup>ème</sup> personne (accompagnant) : gratuité

Dieppe Ville d'Art et d'Histoire

1 billet plein tarif acheté (visite ou conférence) = 1 billet offert

Il est par conséquent demandé au Conseil Municipal :

1°) de valider la participation du Château-Musée et de Dieppe Ville d'Art et d'Histoire à cette opération et les tarifs préférentiels appliqués dans ce cadre,

2°) d'autoriser M. le Député Maire ou l'Adjoint délégué à signer les documents correspondants.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 4 septembre 2006**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
En l'absence de Claude Martin,  
Sous Préfet, Directeur général des services  
de la ville de Dieppe  
Thérèse Charrieau,  
Directrice Générale Adjointe**

**Réseau des bibliothèques ludothèques – Centre de loisirs sans  
hébergement maternel Camille Claudel – Convention avec la Caisse  
d’Allocations Familiales de Dieppe**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 38*

*Nombre de présents : 30*

*Nombre de votants : 35*

**LE QUATRE SEPTEMBRE DEUX MILLE SIX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°18), M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO, M. GIESE.

**Absents et excusés** : Mme BELLENGER (à partir de la question n°19), M. MARTINE, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme SAINT-PAUL, Mme BABER, M. ANCELOT, M. JACQUELINE, M. PARIS.

**Pouvoirs** ont été donnés par Mme BELLENGER à M. VERGNORY (à partir de la question n°19), M. MARTINE à M. LEVEAU, Mme SAINT-PAUL à Mme HUCHET, Mme BABER à M. LECUYER, M. JACQUELINE à Mme GAILLARD, M. PARIS à Mme COTTARD.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...



Madame Annie OUVRY, Adjointe au Maire, expose que suite à la municipalisation de la Ludothèque Camille Claudel en janvier 2006, la Ville de Dieppe a en gestion directe le Centre de Loisirs Sans Hébergement Maternel, habilité par les services de la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports.

La Ville de Dieppe s'engage à cibler cette action en direction des jeunes de milieux défavorisés.

En contrepartie, la Caisse d'Allocations Familiales de Dieppe s'engage à participer financièrement aux frais de fonctionnement du CLSH maternel Camille Claudel sous forme de « prestation de service ».

Le montant de la prestation et ses modalités de versement font l'objet d'une convention de partenariat.

Aujourd'hui, il est donc demandé aux membres du Conseil Municipal :

1°) d'approuver les termes de la convention,

2°) d'autoriser M. le Député Maire ou l'Adjoint délégué à signer ladite convention.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 4 septembre 2006**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
En l'absence de Claude Martin,  
Sous Préfet, Directeur général des services  
de la ville de Dieppe  
Thérèse Charrieau,  
Directrice Générale Adjointe**

**Convention de contribution financière au Fonds de Solidarité  
Logement 2006**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 38*

*Nombre de présents : 30*

*Nombre de votants : 35*

**LE QUATRE SEPTEMBRE DEUX MILLE SIX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°18), M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO, M. GIESE.

**Absents et excusés** : Mme BELLENGER (à partir de la question n°19), M. MARTINE, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme SAINT-PAUL, Mme BABER, M. ANCELOT, M. JACQUELINE, M. PARIS.

**Pouvoirs** ont été donnés par Mme BELLENGER à M. VERGNORY (à partir de la question n°19), M. MARTINE à M. LEVEAU, Mme SAINT-PAUL à Mme HUCHET, Mme BABER à M. LECUYER, M. JACQUELINE à Mme GAILLARD, M. PARIS à Mme COTTARD.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

Madame Dominique LETEURTRE, Conseillère Municipale Déléguée, expose que conformément à la loi relative aux libertés et responsabilités locales en date du 13 août 2004, le Département assure depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005 la responsabilité du Fonds de Solidarité Logement, intégrant également les Fonds de Solidarité Eau et Energie et depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006 la gestion administrative, comptable et financière de l'ensemble du dispositif.

Le financement de ce fonds est assuré par le Département, les distributeurs d'eau et d'énergie, les bailleurs sociaux, les Caisses d'Allocations Familiales et les Collectivités Locales sont invitées à y participer.

Le Département propose aujourd'hui la signature d'une convention (en annexe) définissant les engagements réciproques des partenaires pour la mise en œuvre des objectifs du F.S.L. :

➤ accorder des aides financières sous forme de cautionnements, prêts ou avances remboursables, garanties ou subventions, dans les conditions définies par son règlement intérieur :

- aux personnes qui entrent dans un logement locatif ou qui étant locataires, sous-locataires ou résidents de logements foyer, se trouvent dans l'impossibilité d'assumer leurs obligations relatives au paiement du loyer, des charges et des frais d'assurance locative ou qui occupant régulièrement leur logement se trouvent dans l'impossibilité d'assumer leurs obligations relatives au paiement des fournitures d'énergie,

➤ prendre en charge des mesures d'accompagnement social individuelles ou collectives lorsqu'elles sont nécessaires à l'installation ou au maintien dans un logement des personnes ou des familles relevant du Plan Départemental d'Actions pour le Logement des Personnes Défavorisées,

A ce titre, il est proposé à la Ville de Dieppe d'apporter sa participation financière sur la base de 0,76 €/par habitant (chiffre du recensement 1999), soit :

$$0,76 \text{ €} \times 34\,559 \text{ habitants} = 26\,264,84 \text{ €}$$

La dépense prévue au budget 2006 sera imputée sur la ligne budgétaire : fonction 524 – Nature 65738 – Service 0-3275 Logements divers. Le versement de cette contribution sera effectué sur le compte de la Paierie Départementale.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 4 septembre 2006**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
En l'absence de Claude Martin,  
Sous Préfet, Directeur général des services  
de la ville de Dieppe  
Thérèse Charrieau,  
Directrice Générale Adjointe**

**Convention définissant avec la Ville de Dieppe les conditions  
d'intervention des stagiaires de l'AFPA dans le cadre d'un chantier  
école de métallurgie**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 38*

*Nombre de présents : 30*

*Nombre de votants : 35*

**LE QUATRE SEPTEMBRE DEUX MILLE SIX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°18), M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO, M. GIESE.

**Absents et excusés** : Mme BELLENGER (à partir de la question n°19), M. MARTINE, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme SAINT-PAUL, Mme BABER, M. ANCELOT, M. JACQUELINE, M. PARIS.

**Pouvoirs** ont été donnés par Mme BELLENGER à M. VERGNORY (à partir de la question n°19), M. MARTINE à M. LEVEAU, Mme SAINT-PAUL à Mme HUCHET, Mme BABER à M. LECUYER, M. JACQUELINE à Mme GAILLARD, M. PARIS à Mme COTTARD.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Maurice LEMASSON, Adjoint au Maire, expose que dans le cadre du Programme d'actions subventionnées par l'Etat et le Conseil Régional, l'AFPA ( Association Française pour la Formation Professionnelle des Adultes ) a sollicité la Ville de Dieppe, pour qu'elle soit sa partenaire pour la réalisation d'un chantier école de métallurgie.

La Ville de Dieppe se chargera de fournir les matériaux nécessaires à la réalisation de supports pour vélo et de suivre et accueillir les stagiaires de l'AFPA, afin de les mettre en situation réelle de travail, du début à la réception des chantiers.

Afin de concrétiser ce partenariat, un projet de convention avec la Ville de Dieppe définissant les conditions d'intervention des stagiaires de l'AFPA dans le cadre d'un chantier école de métallurgie, a été établi.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Député Maire à signer la convention entre la Ville de Dieppe et l'AFPA, définissant les conditions d'intervention des stagiaires dans le cadre d'un chantier école de métallurgie.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 4 septembre 2006**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
En l'absence de Claude Martin,  
Sous Préfet, Directeur général des services  
de la ville de Dieppe  
Thérèse Charrieau,  
Directrice Générale Adjointe**

**Convention Ville de Dieppe/Sodineuf Habitat Normand en date du 25  
avril 2005 concernant les travaux de viabilisation de la 4<sup>ème</sup> tranche de  
13 logements Cité des 4 Vents Nord – Avenant n°1**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 38*

*Nombre de présents : 30*

*Nombre de votants : 35*

**LE QUATRE SEPTEMBRE DEUX MILLE SIX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°18), M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO, M. GIESE.

**Absents et excusés** : Mme BELLENGER (à partir de la question n°19), M. MARTINE, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme SAINT-PAUL, Mme BABER, M. ANCELOT, M. JACQUELINE, M. PARIS.

**Pouvoirs** ont été donnés par Mme BELLENGER à M. VERGNORY (à partir de la question n°19), M. MARTINE à M. LEVEAU, Mme SAINT-PAUL à Mme HUCHET, Mme BABER à M. LECUYER, M. JACQUELINE à Mme GAILLARD, M. PARIS à Mme COTTARD.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Maurice LEMASSON, Adjoint au Maire, expose que par délibération en date du 27 janvier 2005, le Conseil Municipal autorisait la passation d'une convention avec Sodineuf Habitat Normand portant définition de la répartition entre intervenants des travaux de viabilisation (voirie, éclairage public et réseaux) relatifs au programme de construction de 13 logements Cité des 4 Vents Nord (rue Thiepval et rue du 21e Territorial).

Par courrier en date du 19 juillet 2006, Sodineuf Habitat Normand propose à la Ville de conclure un avenant à la convention n° 05-126 du 25 avril 2005 liée à la délibération du 27 janvier 2005, modifiant et complétant l'article 4 de ladite convention, afin d'acter que Sodineuf Habitat Normand est maître d'ouvrage de l'enfouissement des branchements individuels à l'intérieur des parcelles des riverains de l'opération, et que le financement de l'opération, d'un montant total de 14 779,98 € TTC, sera supporté à égalité par la Ville de Dieppe et Sodineuf Habitat Normand, soit 7 389,99 € chacun.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'autoriser M. le Député-Maire à signer le présent avenant,

2°) d'autoriser le paiement par la Ville à Sodineuf Habitat Normand de sa participation au montant des travaux, à imputer aux crédits ouverts au budget primitif 2006 pour ces travaux.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 4 septembre 2006**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
En l'absence de Claude Martin,  
Sous Préfet, Directeur général des services  
de la ville de Dieppe  
Thérèse Charrieau,  
Directrice Générale Adjointe**

**Projet de réalisation d'une structure d'accueil d'enfants au centre  
balnéaire - Travaux d'aménagement**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 38*

*Nombre de présents : 29*

*Nombre de votants : 35*

**LE QUATRE SEPTEMBRE DEUX MILLE SIX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°18), M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO, M. GIESE.

**Absents et excusés** : Mme BELLENGER (à partir de la question n°19), M. MARTINE, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme SAINT-PAUL, Mme BABER, M. ANCELOT, M. JACQUELINE, M. PARIS.

**Pouvoirs** ont été donnés par Mme BELLENGER à M. VERGNORY (à partir de la question n°19), M. MARTINE à M. LEVEAU, Mme SAINT-PAUL à Mme HUCHET, Mme BABER à M. LECUYER, M. JACQUELINE à Mme GAILLARD, M. PARIS à Mme COTTARD.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...



Monsieur Maurice LEMASSON, Adjoint au Maire, expose que dans le cadre de l'aménagement du centre balnéaire de Dieppe, une structure permettant d'accueillir, occasionnellement ou non, 32 enfants de 0 à 6 ans, pourrait être réalisée dans des locaux disponibles sous le pont promenade comprenant :

- un bâtiment d'une surface de 480 m<sup>2</sup>
- et un jardin de 810 m<sup>2</sup>

Cet accueil permettrait aux parents de jeunes enfants de profiter en toute quiétude des activités proposées au sein du centre balnéaire et d'élargir l'offre d'accueil et de garde actuellement existante.

Le montant de l'opération est estimé à 870 000 €TTC

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Député Maire :

- à solliciter les subventions éligibles pour un tel équipement auprès de tous les partenaires susceptibles de financer cette opération,
- à signer les conventions nécessaires à l'obtention de ces subventions,
- à lancer et signer tous les marchés de maîtrise d'oeuvre et de travaux nécessaires,
- à signer le permis de construire correspondant.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** les propositions ci-dessus par :

☞ 30 voix pour (groupe de la majorité, groupe centriste, groupe socialiste et M. PARIS)

☞ 5 abstentions (groupe communiste)

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 4 septembre 2006**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
En l'absence de Claude Martin,  
Sous Préfet, Directeur général des services  
de la ville de Dieppe  
Thérèse Charrieau,  
Directrice Générale Adjointe**

**3<sup>ème</sup> modification du POS PLU**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 38*

*Nombre de présents : 29*

*Nombre de votants : 35*

**LE QUATRE SEPTEMBRE DEUX MILLE SIX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°18), M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO, M. GIESE.

**Absents et excusés** : Mme BELLENGER (à partir de la question n°19), M. MARTINE, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme SAINT-PAUL, Mme BABER, M. ANCELOT, M. JACQUELINE, M. PARIS.

**Pouvoirs** ont été donnés par Mme BELLENGER à M. VERGNORY (à partir de la question n°19), M. MARTINE à M. LEVEAU, Mme SAINT-PAUL à Mme HUCHET, Mme BABER à M. LECUYER, M. JACQUELINE à Mme GAILLARD, M. PARIS à Mme COTTARD.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose que la révision globale du document d'urbanisme, conformément à la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU), se poursuit comme suite à la délibération du 2 février 2006.

La Ville de Dieppe sera en mesure de désigner un cabinet d'urbanisme chargé de l'assister dans cette tâche dans le courant du quatrième trimestre 2006. Cependant, cette révision ne saurait déboucher avant deux ou trois ans. Il est donc nécessaire, en attendant de disposer d'un règlement d'urbanisme entièrement remanié, de modifier, pour la troisième fois depuis sa dernière révision, le POS-PLU de Dieppe, afin de permettre, dans un cadre réglementaire mieux sécurisé, la gestion de plusieurs dossiers en cours d'étude, à des stades divers.

Les dossiers à l'étude et les projets programmés sont notamment les suivants :

- élargissement modéré du chemin du camp de César,
- intégration à la zone correspondant au quartier d'habitat et d'activités de l'avenue Vauban, de l'ensemble des logements situés le long de la rue El Alamein,
- réalisation d'un projet immobilier rue Montigny pouvant intégrer, le cas échéant, un accès ou une issue du palais de justice Gambetta,
- création d'un accès pour piétons entre la rue des Fontaines et la rue Montigny,
- dans le cadre du projet ANRU (Agence Nationale de Renouvellement Urbain), désenclavement de la ZUS/ZRU (Zone Urbaine Sensible / Zone de Renouvellement Urbain) du Val Druel par la création d'une nouvelle entrée du quartier depuis l'avenue des canadiens,
- aménagement de l'entrée de ville quai du Tonkin,
- extension dans la ZAC Dieppe Sud de la zone à dominante habitat au sud de la rue Jacob Bontemps jusqu'à la rue Caseau,
- extension du site de radio-télécommunication de la commune,
- repérages planimétrique et altimétrique des faisceaux de télécommunications internes à la ville afin de constituer une servitude d'utilité publique.

Dans les faits, cette modification se traduira par :

- des suppressions totales ou partielles d'emplacements réservés qui ne sont plus d'actualité,
- des créations de nouveaux emplacements réservés,
- des modifications d'emprises d'emplacements réservés,

- la création d'une nouvelle servitude d'utilité publique,
- des rectifications de limites entre zones.

La modification du plan d'occupation des sols, telle qu'elle apparaît dans les pièces annexées au présent rapport, a été examinée et validée au cours du bureau municipal du 2 mai 2006. Elle a ensuite fait l'objet d'une communication en commission n° 3, puis elle a été notifiée aux personnes publiques concernées pour avis, et a enfin été soumise à l'enquête publique du 8 juin au 8 juillet 2006.

A l'issue de l'enquête publique, le commissaire enquêteur, Monsieur Yvon Cortès, a émis dans son rapport un avis favorable à la modification du plan d'occupation des sols de la ville de Dieppe.

A l'issue des consultations des personnes publiques, seule la SNCF a émis un avis défavorable à la mise en oeuvre de l'emplacement réservé n° 55 motivé, au niveau municipal, par :

- « à l'ouest des voies ferrées, (la) création d'un maillage de voies complémentaires du réseau viaire existant permettant le désenclavement des quartiers Saint Pierre ainsi que Pasteur et (la) création de réserves foncières permettant de développer l'activité hospitalière, le pôle multimodal et toute activité compatible. »
- « à l'est des voies ferrées (le) réaménagement des abords de la gare avec création d'un parking et aménagement paysager du débouché de l'avenue verte. »

En revanche, la SNCF s'est déclarée favorable à l'élaboration d'un protocole entre les différentes personnes publiques concernées par le devenir des terrains visés par l'emplacement réservé n°55.

Vu l'avis favorable du commissaire enquêteur dans son rapport sur la troisième modification du plan d'occupation des sols telle qu'elle figure dans les pièces annexées au présent rapport et qui ont été notifiées aux personnes publiques compétentes et soumises à l'enquête publique du 8 juin au 8 juillet 2006,

Vu l'avis défavorable émis par la SNCF à la mise en oeuvre de l'emplacement réservé n°55,

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la modification du plan d'occupation des sols telle qu'elle figure dans les pièces annexées au présent rapport, excepté le projet d'emplacement réservé n° 55.

Pièces jointes :

- dossier de modification du Plan d'Occupation des Sols
- rapport du commissaire enquêteur
- courrier SNCF du 6 juillet 2006

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** les propositions ci-dessus par :

☞ 30 voix pour (groupe de la majorité, groupe centriste, groupe socialiste et M. Paris)

☞ 5 voix contre (groupe communiste)

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 4 septembre 2006**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
En l'absence de Claude Martin,  
Sous Préfet, Directeur général des services  
de la ville de Dieppe  
Thérèse Charrieau,  
Directrice Générale Adjointe**

**Protocole multipartite en vue de procéder à l'aménagement des terrains, propriété de la SNCF et de RFF, situés de part et d'autre du faisceau de voies ferrées desservant la gare de Dieppe**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 38*

*Nombre de présents : 29*

*Nombre de votants : 35*

**LE QUATRE SEPTEMBRE DEUX MILLE SIX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°18), M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO, M. GIESE.

**Absents et excusés** : Mme BELLENGER (à partir de la question n°19), M. MARTINE, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme SAINT-PAUL, Mme BABER, M. ANCELOT, M. JACQUELINE, M. PARIS.

**Pouvoirs** ont été donnés par Mme BELLENGER à M. VERGNORY (à partir de la question n°19), M. MARTINE à M. LEVEAU, Mme SAINT-PAUL à Mme HUCHET, Mme BABER à M. LECUYER, M. JACQUELINE à Mme GAILLARD, M. PARIS à Mme COTTARD.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose que comme suite à la consultation de la SNCF dans le cadre de la troisième modification du plan d'occupation des sols de la Ville de Dieppe, cette société a émis un avis défavorable à la mise en place de l'emplacement réservé n°55 motivé par :

- « à l'ouest des voies ferrées, (la) création d'un maillage de voies complémentaires du réseau viaire existant permettant le désenclavement des quartiers Saint Pierre ainsi que Pasteur et (la) création de réserves foncières permettant de développer l'activité hospitalière, le pôle multimodal et toute activité compatible. »,
- « à l'est des voies ferrées (le) réaménagement des abords de la gare avec création d'un parking et aménagement paysager du débouché de l'avenue verte ».

En revanche, la SNCF s'est déclarée favorable à l'élaboration d'un protocole visant à associer l'ensemble des personnes publiques concernées à divers titres, par l'aménagement des terrains qu'elle possède ainsi que RFF, de part et d'autre du faisceau de voies ferrées desservant la gare de Dieppe.

Outre la SNCF, RFF et la Ville de Dieppe, devraient figurer comme signataires du protocole :

- la Région qui est compétente en matière de transport ferroviaire,
- l'Agglomération dieppoise, qui élabore actuellement le Plan de Déplacement Urbain, et procède au réaménagement de la gare routière dans le cadre de la création autour de la gare d'un pôle multimodal,
- le Département, qui exerce une compétence au niveau du développement de l'avenue verte,
- l'Hôpital de Dieppe, dont le développement indispensable dépend, pour une part très importante, de la mobilisation des réserves foncières que constituent les terrains, propriété de la SNCF et de RFF, situés à l'ouest du faisceau des voies ferrées,
- l'Etat en tant que propriétaire de bâtiments riverains des emprises mutables (friche de l'ancienne Emulation et commissariat),
- l'Etablissement Public Foncier de Normandie en tant que porteur de foncier pour le compte de la Ville de Dieppe ou de l'Agglomération dieppoise,
- la SEMAD, en tant qu'aménageur de la ZAC Dieppe Sud englobant partiellement les emprises concernées et riveraines des autres.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'autoriser l'élaboration d'un protocole qui « définirait le cadre des rapports entre les principaux partenaires concernés par le développement harmonieux des projets urbains et ferroviaires » sur les emprises situées de part et d'autre du faisceau de voies ferrées desservant la gare de Dieppe,

2°) d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer ce protocole.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** les propositions ci-dessus par 34 voix (groupe de la majorité, groupe centriste, groupe socialiste et M. PARIS, groupe communiste)

☞ 1 abstention (M. LEVEAU).

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 4 septembre 2006**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
En l'absence de Claude Martin,  
Sous Préfet, Directeur général des services  
de la ville de Dieppe  
Thérèse Charrieau,  
Directrice Générale Adjointe**



**Actualisation du plan de financement du centre balnéaire de Dieppe**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 38*

*Nombre de présents : 29*

*Nombre de votants : 35*

**LE QUATRE SEPTEMBRE DEUX MILLE SIX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°18), M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO, M. GIESE.

**Absents et excusés** : Mme BELLENGER (à partir de la question n°19), M. MARTINE, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme SAINT-PAUL, Mme BABER, M. ANCELOT, M. JACQUELINE, M. PARIS.

**Pouvoirs** ont été donnés par Mme BELLENGER à M. VERGNORY (à partir de la question n°19), M. MARTINE à M. LEVEAU, Mme SAINT-PAUL à Mme HUCHET, Mme BABER à M. LECUYER, M. JACQUELINE à Mme GAILLARD, M. PARIS à Mme COTTARD.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, expose que conformément à la délibération du Conseil Municipal du 24 mars 2005 autorisant la Ville de Dieppe à déposer auprès des co-financeurs les dossiers nécessaires à l'obtention de financements complémentaires, il convient, compte tenu des réponses apportées depuis par les différents partenaires financiers, d'actualiser le plan de financement prévisionnel comme suit :

DEPENSES						
Ouvrages Dépenses	Tranche ferme			Tranche conditionnelle	Parking souterrain	Total des Dépenses
	1 <sup>ère</sup> Phase	2 <sup>ème</sup> Phase	Total de la Tranche Ferme			
<b>Total HT</b>	8 532 387,47 €	3 872 224,70 €	12 404 612,47 €	1 651 318,59 €	6 413 944,07 €	20 469 874,84 €
<b>TVA 19,60%</b>	1 672 347,94 €	758 956,04 €	2 431 303,99 €	323 658,44 €	1 257 133,04 €	4 012 095,47 €
<b>Total TTC</b>	<b>10 204 735,41 €</b>	<b>4 631 180,74 €</b>	<b>14 835 916,16 €</b>	<b>1 974 977,03 €</b>	<b>7 671 077,11 €</b>	<b>24 481 970,31 €</b>

RECETTES						
Ouvrages Financiers	Tranche ferme			Tranche conditionnelle	Parking souterrain (hors assiette subventionnable)	Total des Recettes
	1 <sup>ère</sup> Phase	2 <sup>ème</sup> Phase	Total de la Tranche Ferme			
FEDER	1 000 000,00 €	0,00 €	1 000 000,00 €	0,00 €	0,00 €	1 000 000,00 €
FNADT	860 000,00 €	0,00 €	860 000,00 €	0,00 €	0,00 €	860 000,00 €
Conseil Régional	762 500,00 €	1 000 000,00 €	1 762 500,00 €	412 500,00 €	0,00 €	2 175 000,00 €
Conseil Général	1 067 143,00 €	1 000 000,00 €	2 067 143,00 €	412 500,00 € (attente convention)	0,00 €	2 479 643,00 €
Communauté d'agglomération	1 500 000,00 €	0,00 €	1 500 000,00 €	0,00 €	0,00 €	1 500 000,00 €
<b>Sous Total (*)</b>	<b>5 189 643,00 €</b>	<b>2 000 000,00 €</b>	<b>7 189 643,00 €</b>	<b>825 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>8 014 643,00 €</b>
Participation Ville	5 015 092,41 €	2 631 180,74 €	7 646 273,16 €	1 149 977,03 €	7 671 077,11 €	16 467 327,31 €
<b>Total (*)</b>	<b>10 204 735,41 €</b>	<b>4 631 180,74 €</b>	<b>14 835 916,16 €</b>	<b>1 974 977,03 €</b>	<b>7 671 077,11 €</b>	<b>24 481 970,31 €</b>

(\*) Toutes taxes comprises

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver le plan de financement actualisé au 1<sup>er</sup> août 2006 du centre balnéaire de Dieppe,

2°) d'autoriser M. le Député-Maire de la Ville de Dieppe à signer les conventions de financement concernant la 2<sup>ème</sup> phase de la tranche ferme et de la tranche conditionnelle du centre balnéaire de Dieppe.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 4 septembre 2006**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
En l'absence de Claude Martin,  
Sous Préfet, Directeur général des services  
de la ville de Dieppe  
Thérèse Charrieau,  
Directrice Générale Adjointe**

**Poste principale rue du Maréchal Joffre – Aménagement d’une rampe  
d’accès pour Personnes à Mobilité Réduite (PMR) et Utilisateurs de  
Fauteuil Roulant (UFR)**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 38*

*Nombre de présents : 29*

*Nombre de votants : 35*

**LE QUATRE SEPTEMBRE DEUX MILLE SIX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°18), M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO, M. GIESE.

**Absents et excusés** : Mme BELLENGER (à partir de la question n°19), M. MARTINE, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme SAINT-PAUL, Mme BABER, M. ANCELOT, M. JACQUELINE, M. PARIS.

**Pouvoirs** ont été donnés par Mme BELLENGER à M. VERGNORY (à partir de la question n°19), M. MARTINE à M. LEVEAU, Mme SAINT-PAUL à Mme HUCHET, Mme BABER à M. LECUYER, M. JACQUELINE à Mme GAILLARD, M. PARIS à Mme COTTARD.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Maurice LEMASSON, Adjoint au Maire, expose que l'accès actuel du public se fait par le boulevard du Maréchal Joffre. Cependant, cette entrée oblige les utilisateurs à franchir trois marches, le niveau du sol du hall de cet établissement public étant environ 60 cm plus haut que le niveau du trottoir au droit de l'entrée actuelle.

A titre provisoire, et depuis quelques mois, une solution vise à faciliter l'accès des Personnes à Mobilité Réduite et Utilisateurs de Fauteuil Roulant aux bureaux ouverts au public via la cour intérieure située rue Desmarets. Cependant, cette alternative, loin d'être satisfaisante, implique le franchissement d'une rampe métallique dont la pente est supérieure aux normes actuellement en vigueur.

La Ville a donc étudié, en concertation avec la Direction locale et départementale de La Poste, une implantation de rampe boulevard du Maréchal Joffre, en limitant, autant que faire se peut, la largeur de la rampe projetée ainsi que celle du trottoir longeant la rampe et permettant d'assurer le passage à niveau des piétons.

Il est précisé que la largeur résiduelle de la voirie du Maréchal Joffre permettra, après travaux, dans un premier temps de conserver trois files de circulation de 2,86 m de largeur ainsi qu'une bande de stationnement longitudinal de 2 mètres, voire dans un deuxième temps, de créer deux files circulées dans chaque sens, comme l'envisage l'un des scénarios du Plan de Déplacement Urbain en cours d'élaboration sous l'égide de la Communauté d'Agglomération.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver le projet d'aménagement avenue du Maréchal Joffre d'une rampe d'accès pour PMR et UFR,

2°) de confier l'étude, le chiffrage et la maîtrise d'oeuvre à la direction des infrastructures communales,

3°) d'autoriser Monsieur le Député-Maire à solliciter toutes les subventions et participations mobilisables au titre de cette opération et à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation des travaux de cette rampe d'accès.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 4 septembre 2006**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
En l'absence de Claude Martin,  
Sous Préfet, Directeur général des services  
de la ville de Dieppe  
Thérèse Charrieau,  
Directrice Générale Adjointe**

**Acquisition des terrains des Huileries Normandes**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 38*

*Nombre de présents : 29*

*Nombre de votants : 34*

**LE QUATRE SEPTEMBRE DEUX MILLE SIX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°18), M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO, M. GIESE.

**Absents et excusés** : Mme BELLENGER (à partir de la question n°19), M. MARTINE, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme SAINT-PAUL, Mme BABER, M. ANCELOT, M. JACQUELINE, M. PARIS.

**Pouvoirs** ont été donnés par Mme BELLENGER à M. VERGNORY (à partir de la question n°19), M. MARTINE à M. LEVEAU, Mme SAINT-PAUL à Mme HUCHET, Mme BABER à M. LECUYER, M. JACQUELINE à Mme GAILLARD, M. PARIS à Mme COTTARD.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose que par délibération en date du 20 octobre 2005, le Conseil Municipal a approuvé le mode opératoire de l'acquisition et de la cession des emprises foncières constituant « l'îlot des Huileries Normandes », sis quai du Tonkin et rue de l'Entrepôt.

Le portage des terrains effectué par l'Etablissement Public Foncier de Normandie devait être réalisé pour le compte de la Semad, aménageur de la ZAC Dieppe Sud.

Pour pallier la suppression provisoire des places de stationnement du fait des travaux de réalisation du centre balnéaire, un des terrains de « l'îlot des Huileries Normandes », alors propriété privée, a été temporairement aménagé par la ville en parking public de délestage dans le cadre d'une convention passée avec le propriétaire de l'époque. Ce terrain étant depuis devenu par expropriation la propriété de l'Etablissement Public Foncier de Normandie s'est trouvé classé de fait dans le domaine public.

Cette situation oblige la ville à adapter la procédure de vente des terrains initialement prévue. En effet, le domaine public étant inaliénable, la Semad ne peut racheter les terrains en l'état. Il faut préalablement désaffecter la parcelle et lancer une procédure de déclassement pour la reclasser dans le domaine privé de la Ville avant de pouvoir la céder.

Selon l'article L.3112-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, les biens des personnes publiques peuvent être cédés sans déclassement préalable entre personnes publiques. La Ville peut donc racheter les terrains à l'EPF de Normandie en l'état. Il lui reviendra ensuite de désaffecter et de lancer la procédure de déclassement du parking à la fin du festival des cerfs-volants, pour pouvoir ensuite le céder à la Semad.

Afin de pallier la suppression de ce parking temporaire, il est proposé de mettre à disposition du public l'ensemble du parking situé derrière le Centre Technique Municipal.

Une demande auprès de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Dieppe a été faite pour permettre aux agents du Centre Technique Municipal de stationner sur le parking clos qu'elle a aménagé sur le quai du Tonkin et qui est peu occupé. Enfin, il faut noter que dans le courant du premier trimestre 2007, à l'achèvement des travaux du centre balnéaire, le nombre de places de parking temporairement supprimé par le chantier sera retrouvé et même davantage.

Il est demandé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver le nouveau mode opératoire de l'acquisition et de la cession des emprises foncières constituant l'îlot des Huileries Normandes,

2°) d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la régularisation de cette affaire par-devant le notaire de la ville de Dieppe.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

☞ M. LEVEAU ne prend pas part au vote.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 4 septembre 2006**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
En l'absence de Claude Martin,  
Sous Préfet, Directeur général des services  
de la ville de Dieppe  
Thérèse Charrieau,  
Directrice Générale Adjointe**



**Désaffectation et déclassement du domaine public du parking situé sur l'îlot des Huileries Normandes sis quai du Tonkin et rue de l'Entrepôt**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 38*

*Nombre de présents : 29*

*Nombre de votants : 34*

**LE QUATRE SEPTEMBRE DEUX MILLE SIX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, M. BAZIN, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°18), M. LEMASSON, Mme OUVRY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO, M. GIESE.

**Absents et excusés** : Mme BELLENGER (à partir de la question n°19), M. MARTINE, Mme COTIGNY, Mme MASSUGER, Mme SAINT-PAUL, Mme BABER, M. ANCELOT, M. JACQUELINE, M. PARIS.

**Pouvoirs** ont été donnés par Mme BELLENGER à M. VERGNORY (à partir de la question n°19), M. MARTINE à M. LEVEAU, Mme SAINT-PAUL à Mme HUCHET, Mme BABER à M. LECUYER, M. JACQUELINE à Mme GAILLARD, M. PARIS à Mme COTTARD.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose que le terrain cadastré section AS n° 1, situé dans l'îlot des Huileries Normandes, a été temporairement aménagé en parking par la Ville dans le cadre d'une convention avec l'ancien propriétaire, afin de pallier la suppression temporaire de 77 places de stationnement pendant la durée des travaux de réalisation du centre balnéaire sur le front de mer. Lors de son acquisition, par voie d'expropriation, par l'Etablissement Public Foncier de Normandie, ce terrain a été classé de fait dans le domaine public. Il a donc été rendu inaliénable.

La Ville de Dieppe va acquérir le terrain, dans le cadre du programme d'action foncière mis en place avec l'E.P.F. de Normandie, et doit, d'une part, le désaffecter en faisant cesser son utilisation et, d'autre part, le déclasser en le sortant du domaine public, afin de pouvoir le céder à la Semad. Ce parking avait été aménagé de manière provisoire. Il n'a plus de raison d'être affecté à l'usage du public, le parking situé derrière le Centre Technique Municipal se substituant pour l'utilisation exclusive du public.

Il est demandé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver la désaffectation de fait du parking,

2°) d'approuver l'ouverture de la procédure de déclassement du domaine public de ce parking, dès que la Ville aura régularisé l'acquisition auprès de l'E.P.F. de Normandie,

3°) d'approuver, après déclassement, la cession du terrain à la Semad,

4°) d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'élaboration de la procédure de déclassement et à la régularisation de cette affaire par-devant le notaire de la Ville de Dieppe

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

☞ M. LEVEAU ne prend pas part au vote.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 4 septembre 2006**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
En l'absence de Claude Martin,  
Sous Préfet, Directeur général des services  
de la ville de Dieppe  
Thérèse Charrieau,  
Directrice Générale Adjointe**

